



COMMUNIQUÉ

Enregistrement obligatoire des cartes SIM : l'entrée en vigueur reportée au 16 janvier 2023

L'*ICT Authority* informe le public que l'entrée en vigueur des nouveaux règlements pour l'enregistrement des cartes SIM pour la téléphonie mobile a été reportée au 16 janvier 2023.

Selon les *Information and Communication Technologies (Registration of SIM) (Amendment) Regulations 2022* promulgués le 1^{er} avril 2022, les détenteurs des cartes SIM pour téléphone mobile et objets connectés disposeront à compter du 16 janvier 2023 d'un délai de six mois pour enregistrer leurs cartes SIM auprès de leurs opérateurs respectifs, soit jusqu'au 31 juillet 2023. Toute carte SIM qui n'est pas enregistrée à cette date sera désactivée.

L'Autorité donnera plus de détails sur la marche à suivre prochainement, lors d'une campagne d'information.

13 avril 2022